



VINCENT
DE PAUL

LOUISE DE
MARILLAC

QUELLE
RELATION
?

Sœur
Élisabeth
CHARPY



FdIC

Conférence donnée en 1993 aux Sœurs de la Charité d'Évron (Mayenne)

Nombreuses sont les lettres échangées entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. Les archives possèdent 400 lettres de Vincent à Louise, dont 75 % se situent avant 1642, et 200 de Louise à Vincent dont 80 % après 1645. En les parcourant, on constate que la relation entre cet homme et cette femme a beaucoup évolué au cours des années, qu'elle est passée par des étapes différentes avant de devenir une véritable amitié.

En Vincent de Paul comme en Louise de Marillac, la sainteté n'est pas innée. Elle prend appui sur leur humanité. Leur relation à Dieu et aux pauvres, et aussi leur relation mutuelle, ont transformé peu à peu leur être, le perfectionnant, l'embellissant. L'amitié qui les unira si profondément naîtra d'une suite de rencontres où chacun prend de plus en plus conscience de son identité, découvre la complémentarité réciproque, et aide l'autre à s'assumer pleinement.

Ensemble nous allons donc percevoir que toute relation évolue, que la véritable amitié peut se construire au long des jours et des années. Nous allons découvrir aussi qu'un travail en commun peut susciter des divergences sur la manière de l'orienter, que des incompréhensions peuvent exister, mais qu'il est cependant possible de construire une véritable et profonde amitié. Ces découvertes peuvent nous aider dans notre vie quotidienne, que nous soyons en activité pastorale ou professionnelle, que nous soyons plus âgées en maison de retraite. Vincent de Paul et Louise de Marillac, ces deux saints si dissemblables qui ont su parvenir à une si profonde communion, nous invitent à dépasser nos petits problèmes personnels, à aller au delà des nos différences, pour nous ouvrir à une véritable unité à l'image de la Trinité.

Différentes étapes marquent les 35 années de travail en commun de Vincent de Paul et de Louise de Marillac.

1. Une approche difficile de 1625 à 1627
2. Une découverte mutuelle de 1627 à 1629
3. Une intense collaboration de 1629 à 1639
4. Une tension perceptible de 1640 à 1642
5. Une amitié féconde de 1642 à 1660, qui peut être caractérisée par trois mots : Liberté, Partage et Force.

1. UNE APPROCHE DIFFICILE (1625 - 1627)

Réticence, hésitation, incertitude marquent les premières rencontres de Vincent de Paul et de Louise de Marillac. Les

différences sont si grandes entre eux que cela s'explique.

Au cours de sa Lumière de Pentecôte de 1623, Louise a entrevu celui qui deviendra son directeur spirituel. Elle a dû, bien des fois, le croiser dans la rue, car l'Hôtel des Gondi où séjourne Monsieur Vincent est proche de la maison d'habitation de la famille Le Gras. Elle a remarqué ce jeune prêtre aux allures paysannes : il n'a ni l'élégance, ni la distinction de Jean Pierre Camus qui, depuis plusieurs années la guide au plan spirituel. Mais il vient d'être nommé Évêque de Belley et viendra que très rarement à Paris.

Dans la relation qu'elle a faite de sa Lumière de Pentecôte, Louise de Marillac parle de son directeur :

"Je fus assurée que je devais demeurer en repos sur mon directeur et que Dieu m'en donnerait un qu'il me fit voir, ce me semble, et sentis répugnance d'accepter, néanmoins j'acquiesçais." Écrits. 3

Ce n'est donc pas de gaieté de cœur que Louise va rencontrer Monsieur Vincent. Il semble que l'amitié qu'elle avait pour François de Sales, décédé trois ans plutôt, ait facilité le rapprochement avec celui qui avait été nommé directeur des Visitandines.

De son côté, Vincent de Paul hésite à diriger cette jeune veuve, triste, déprimée, que l'on dit scrupuleuse. Il se souvient des exigences de Madame de Gondi, ne voulant pas être séparé de son conseiller spirituel, le désirant toujours près d'elle. Jean Pierre Camus, grand ami de François de Sales, a dû faire pression sur lui. Une des lettres de Vincent de Paul à Louise de Marillac montre qu'il s'est humblement soumis à la volonté de Dieu :

"Sachez-le pour une bonne fois, Mademoiselle, qu'une personne que Dieu a désignée en son conseil pour aider quelqu'autre, ne se trouve non plus surchargée des éclaircissements qu'elle demande, que fait un père d'un sien enfant." Coste I. 214

Dès les premiers mois, Vincent de Paul remarque ce qu'il craignait ; Mademoiselle Le Gras est toute inquiète, touteangoissée, durant ses absences. Il reçoit sans cesse des lettres, où Louise manifeste son impatience :

"J'espère que vous me pardonneriez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé, que sur l'appréhension de l'avenir et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes." Écrits. 7

Une lettre de Mgr Jean Pierre Camus nous montre aussi combien Louise supporte mal les nombreuses absences de son nouveau directeur qui prêche des missions dans les villages de l'Île de France.

"Pardonnez-moi, ma très chère Sœur, si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent et vous appuyez trop sur eux. Voilà Monsieur Vincent éclipsé et Mademoiselle Le Gras hors de pile et désorientée..." Documents 984

La situation financière de Louise de Marillac est devenue assez précaire après la mort de son mari : elle ne lui permet pas de demeurer dans son ancienne maison sur la paroisse Saint Nicolas des Champs. Obligée de choisir une demeure plus simple, Louise vient s'installer rue Saint Victor à quelques pas du Collège des Bons Enfants dont Vincent de Paul est le Supérieur.

Si Louise de Marillac semble s'accrocher à son directeur, celui-ci essaie de garder ses distances. Vincent de Paul répond à une demande trop exigeante de sa dirigée.

"Notre Seigneur fera lui-même l'office de directeur. oui, certes, il le fera de façon qu'il vous fera voir lui-même." Coste I. 25

Le ton des lettres de 1625 à 1625 est très poli, très révérencieux selon le style du XVII^{ème} siècle. Malgré les premières difficultés rencontrées, Vincent de Paul continue de recevoir et d'éclairer Louise de Marillac. Il veut être fidèle à la volonté de Dieu.

2. UNE DÉCOUVERTE MUTUELLE (1627 - 1629)

Peu à peu, au cours de leurs rencontres et à travers leur correspondance, Vincent et Louise découvrent la personnalité de l'autre. Progressivement, le ton de leurs lettres changent. A partir de 1628, on voit que les rencontres sont désirées, souhaitées. Monsieur Vincent l'exprime en plusieurs lettres :

"S'il n'était si tard, j'irais vous voir ce soir pour apprendre le particulier de ce que vous me mandez, mais ce sera pour demain." Coste I. 71

Le courrier est reçu avec joie. Monsieur Vincent le manifeste en toute simplicité :

"Mon Dieu, ma chère fille, que votre lettre et vos pensées que vous m'avez envoyées, me consolent." Coste I. 69

Vincent de Paul, attentif à la misère humaine, perçoit que Louise, cette femme ultra sensible, a été profondément marquée par la dureté de la vie : il comprend mieux sa souffrance parfois exagérée, son anxiété. Il remarque combien elle est tendue pour connaître et accomplir la volonté de Dieu : cette tension risque de nuire à son équilibre tant physique et psychique et Vincent fait tout pour l'apaiser.

"Mon Dieu, ma chère fille, que votre lettre et vos pensées que vous m'avez envoyées, me consolent !... Or sus, continuez, ma chère fille, à vous maintenir en cette bonne assiette et laissez faire à Dieu. Mais, certes, ma consolation a été contredite par l'état que vous me mandez et que vous m'aviez celé de votre maladie. Or sus, béni soit Notre-Seigneur de tout ! Ayez bien soin de votre santé pour l'amour de lui " Coste I. 69

Vincent de Paul a aussi constaté la grande inquiétude de Louise de Marillac face à son fils. Très simplement, il va se faire l'éducateur de Michel, le guidant dans ses études et le conseillant lorsque ses relations avec sa mère deviennent difficiles.

"Que vous dirai-je maintenant de votre fils ? Laissez-le donc et le livrez entièrement au vouloir et non vouloir de Notre-Seigneur. Il n'appartient qu'à lui à diriger ces petites et tendres âmes (Michel a 15 ans). Il y a aussi plus d'intérêt que vous, pour ce qu'il lui appartient plus qu'à vous. Lorsque j'aurai le bonheur de vous voir, ou plus de loisir qu'à présent de vous écrire, je vous dirai la pensée que j'eus un jour et que je dis à Madame de Chantal sur ce sujet, dont elle fut consolée et délivrée, par la miséricorde de Dieu, de quelque peine semblable à celle que vous pouvez avoir." Coste I. 37

De son côté, Louise de Marillac découvre en Monsieur Vincent une riche personnalité : elle admire son action auprès des pauvres des campagnes, elle sait que ce prêtre qui lui paraissait "simple" a la hantise du pauvre, qu'il est capable de mobiliser des énergies pour aller au secours de ceux qui souffrent. Elle accepte de participer à l'action charitable mise en route en de nombreux villages sous forme des Confréries de la Charité, associations ayant pour objectif de secourir les pauvres chez eux en leur apportant nourriture, vêtements et remèdes.

"Ce petit nombre de lignes sera pour vous remercier de ce que vous avez pris cette bonne fille chez vous, des douze chemises que vous m'avez envoyées " Coste I. 40

En ce temps de découverte mutuelle, Monsieur Vincent joue un rôle prépondérant. C'est lui qui oriente, redonne confiance. Humblement, Louise de Marillac se laisse conduire, exprimant simplement ce qu'elle vit.

3. UNE INTENSE COLLABORATION (1629 - 1639)

Une collaboration intense, efficace, s'établit peu à peu entre Vincent de Paul et Louise de Marillac, au sein d'une activité débordante. L'un et l'autre sont à l'âge de la pleine maturité : Louise a 40 ans, Vincent 50. Deux événements "Fondateurs" dans le sens qu'ils donnent une base solide à cette collaboration, marquent cette période.

Le premier événement se situe le 6 mai 1629 : c'est le premier envoi en mission de Louise de Marillac. Monsieur Vincent a établi sur les terres de la famille de Gondi plusieurs Confréries de la Charité. Allant visiter celle de Montmirail, il demande à Louise de Marillac de l'y rejoindre :

"Le Père de Gondi me mande de l'aller trouver à Montmirail... Votre cœur vous en dit-il d'y venir ? Si cela est... nous aurons le bonheur de vous voir à Montmirail." Coste I. 72

Suite à la réponse positive de Louise, Vincent de Paul lui fait parvenir son "envoi en mission", rédigé d'une manière solennelle, reprenant en partie la liturgie pour l'itinéraire des Clercs. Vincent a-t-il vraiment conscience que cet événement est important ou se laisse-t-il seulement guider par l'Esprit ?

"Je vous envoie les lettres et le mémoire qu'il vous faut pour votre voyage. Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre consolation en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres. " Coste I. 73

Après ce premier voyage où il a vu Louise de Marillac à l'œuvre, Vincent de Paul va de plus en plus s'appuyer sur elle pour tout ce qui concerne les Confréries de la Charité. Louise de Marillac répond aux demandes de son directeur et s'engage de plus en plus dans le travail des Confréries. Au cours des différentes visites qu'elle effectue, elle informe Monsieur Vincent de ce qu'elle constate tant sur le plan de l'organisation des secours que sur la manière dont ils sont distribués. Elle n'oublie tout l'aspect spirituel de cette action charitable. Louise soumet les problèmes qu'elle rencontre, Vincent, dans ses réponses, lui laisse toute liberté d'action :

"Vous désirez savoir si vous parlerez à la Charité en corps. Certes, je le voudrais bien ; mais je ne sais s'il est facile et expédient. Cela leur profiterait. Parlez-en à Mademoiselle Champlin et faites ce que Notre-Seigneur vous inspirera. " Coste I. 94

Vincent de Paul découvre chaque jour davantage toute la richesse de la personnalité de sa collaboratrice. Il constate que Louise de Marillac est très à l'aise parmi les Dames de la Charité, qu'elle sait leur parler, qu'elle ne craint pas de faire les remarques qui s'avèrent nécessaires. Il lui demande d'aller redonner vie aux Confréries de la Charité qui périclitent :

"L'on a bien besoin ici de vous à la Charité de Saint-Sulpice, où l'on y a donné quelque commencement ; mais cela va si mal, à ce qu'on m'a dit, que c'est une pitié. Peut-être que Dieu vous réserve l'occasion d'y travailler. " Coste I. 107

Quelques mois plus tard, c'est une Dame de la Charité qui la demande :

"Mademoiselle Tranchot vous désire fort à Villeneuve-Saint-Georges, où la Charité va mal, et moi je pense que Notre-Seigneur vous réserve le succès de ce bon œuvre." Coste I. 130

Vincent a vite compris que Louise a un grand sens de l'organisation, qu'elle est précise. Il utilise ses compétences pour la rédaction des règlements. Le travail est vraiment commun, l'un rédige, l'autre corrige.

"Je vous enverrai, par Monsieur le curé ou par quelqu'autre, le règlement de la Charité, que j'ai ajusté à ce qui est convenable à Montreuil. Vous le verrez ; et s'il y a quelque chose à ôter ou à ajouter, mandez-le-moi, s'il vous plaît." Coste I. 104

En 1631, Louise de Marillac met en route une Confrérie sur sa paroisse de Saint Nicolas du Chardonnet. Elle rédige le règlement et le soumet à Vincent de Paul :

"Vous êtes une brave femme d'avoir ainsi accommodé le règlement de la Charité et je le trouve bien. " Coste I. 116

Louise est une femme intuitive, rapide, toujours prête à aller de l'avant. En 1632, la Tour saint Bernard, proche de la rue Saint Victor, est aménagée pour recevoir les Galériens malades. Immédiatement, Louise va les visiter. Vincent est en admiration :

"La charité vers ces pauvres forçats est d'un mérite incomparable devant Dieu. Vous avez bien fait de les assister et vous ferez bien de continuer en la manière que vous le pourrez."

Monsieur Vincent sait qu'une action individuelle risque d'être sans suite. Aussi il interroge Louise sur une possible action collective :

"Pensez un peu si votre Charité de Saint-Nicolas s'en voudrait charger, au moins pour quelque temps ; vous les aideriez de l'argent qui vous reste. Mais quoi ! cela est difficile, et c'est ce qui me fait jeter cette pensée en votre esprit à l'aventure. Coste I. 166

La nombreuse correspondance de cette période (au moins une lettre par semaine !) déborde tout naturellement le travail missionnaire. Vincent et Louise partagent les petites nouvelles quotidiennes : par exemple une chute de cheval de

Vincent, l'absence d'eau à Saint Lazare, le voyage de madame Goussault (une Dame de la charité) à Angers, les soucis d'argent leur réflexion sur les événements :

"Je suis comme vous, Mademoiselle ; il n'y a rien qui me peine plus que l'incertitude ; mais, certes, je désire bien qu'il plaise à Dieu me faire la grâce de me rendre tout indifférent, et à vous aussi. Or sus, nous travaillerons, s'il plaît à Dieu, à nous acquérir cette sainte vertu." Coste I. 247

Parfois le partage s'approfondit jusqu'à la révision de vie. Monsieur Vincent réfléchit sur sa manière d'agir trop égoïste.

"Ressouvenez-vous particulièrement de prier Dieu pour moi, qui, me trouvant hier entre l'occasion d'exécuter une promesse que j'avais faite et un acte de charité à l'égard d'une personne qui nous peut faire du bien et du mal, je laissais l'acte de charité pour accomplir ma promesse, dont j'ai beaucoup mécontenté cette personne-là ; ce qui ne me fâche pas tant comme de ce que j'ai suivi mon inclination en faisant comme j'ai fait,". Coste I. 103

Il semble, un jour, découvrir l'importance d'une totale collaboration avec les laïcs. Il écrit à Louise de Marillac :

"Mademoiselle, il sera bon que vous communiquiez avec Madame Goussault et Mademoiselle Poulaillon touchant Germaine pour avoir leur avis. Il n'y a que deux jours que j'ai fait attention à cette manière d'agir, qui me semble de cordialité et de déférence ; et peut-être leur ai-je pu faire peine en vous faisant prendre la dernière résolution de votre emploi sans leur dire." Coste I. 165

De son côté, Louise découvre toute la valeur de Vincent de Paul. Elle peut s'adresser en toute sécurité à ce conseiller spirituel : elle lui dit les joies qu'elle rencontre dans son travail missionnaire, ses craintes de se laisser prendre par les compliments. Celui-ci lui répond le 7 décembre 1630 :

"Soyez-en en repos et unissez votre esprit aux moqueries, aux mépris et au mauvais traitement que le Fils de Dieu a soufferts, lorsque vous serez honorée et estimée. Certes, Mademoiselle, un esprit vraiment humble s'humilie autant dans les honneurs que dans les mépris et fait comme la mouche à miel qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose" Coste I. 98

Elle ne craint pas de lui parler de sa relation avec son fils et accepte les sages remontrances de prêtre éducateur :

"Pour Monsieur votre fils, je le verrai ; mais mettez vous en repos, je vous en supplie, puisque vous pouvez espérer qu'il est sous la protection spéciale de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère... Mais que dirons-nous de cette trop grande tendresse ? Certes, Mademoiselle, il me semble que vous devez travailler devant Dieu à vous en faire quitte, puisqu'elle n'est bonne qu'à vous embarrasser l'esprit et qu'elle vous prive de la tranquillité que Notre-Seigneur désire en votre cœur " Coste I. 75

Les paroles de Vincent de Paul sont parfois pleines d'humour. Louise les accepte tout simplement :

" Oh ! certes, Notre-Seigneur a bien fait de ne vous pas prendre pour sa mère, puisque vous ne pensez pas trouver la volonté de Dieu dans le soin maternel qu'il requiert de vous pour votre fils ; ou peut-être que vous pensez que cela vous empêchera de faire la volonté de Dieu en autre chose ; rien moins encore, pource que la volonté de Dieu ne s'oppose point à la volonté de Dieu. Honorez donc la tranquillité de la sainte Vierge en cas pareil." Coste I. 111

Louise reconnaît et apprécie toute la complémentarité que lui apporte Vincent de Paul, ce prêtre d'origine paysanne qui connaît la nécessité des longs mûrissements, alors qu'elle voudrait déjà engranger la moisson.

Une modification dans le style des lettres montre que la relation entre Vincent de Paul et Louise de Marillac a réellement changé. Alors que, dans les toutes premières années, Monsieur Vincent écrivant à sa dirigée, utilisait le terme "ma fille", après 1629, il emploie l'expression "Mademoiselle". L'un et l'autre quittent cette relation de dépendance de fille à père et de père à fille. Ils se reconnaissent mutuellement responsables, tout en partageant sur les orientations de leurs engagements.

Le deuxième événement fondateur de cette époque est la mise en route de la Compagnie des Filles de la Charité. Cette fondation laisse apparaître, chez Vincent de Paul et Louise de Marillac, une appréhension différente des réalités, une conception un peu divergente sur plusieurs points.

L'élan de charité qui s'était développé dans les campagnes de l'Île de France gagne peu à peu la capitale. Des Confréries de la Charité s'établissent en plusieurs paroisses de Paris. Nombreuses sont les dames de la noblesse qui désirent en faire partie. Mais rapidement, des difficultés apparaissent. Ces dames ne sont pas habituées aux tâches toutes simples que requièrent les pauvres dans leurs taudis : elles ont pour les servir de nombreuses servantes. Comment pourront-elles gravir les étages des taudis, porter une grosse marmite contenant la soupe, nettoyer la chambre du malade ? Alors, elles demandent à leurs propres servantes d'accomplir toutes ces humbles besognes. Si les Dames de la Charité sont animées du souci du pauvre, si elles acceptent de prendre sur leurs biens pour leur venir en aide, les servantes, elles, agissent davantage en service commandé. Vincent de Paul et Louise s'interrogent sur l'avenir des Confréries dans la capitale.

C'est alors qu'au cours d'une mission à Suresnes, petit village au nord-ouest de Paris, Vincent de Paul rencontre une jeune femme, Marguerite Naseau, une bergère pleine d'initiatives. Elle a appris à lire, tout en gardant les vaches : elle avait acheté un alphabet, elle rencontrait le curé régulièrement pour apprendre quelques lettres. Elle répétait sa leçon dans les champs, et quand elle ne savait plus, elle interrogeait les passants " qui avaient l'air de savoir lire". Ensuite, comprenant l'importance de l'instruction, elle s'était mise à enseigner les petites filles autour d'elle, dans les villages voisins. Elle avait, aussi, aidé des garçons qui voulaient devenir prêtres. Ayant entendu la prédication de Monsieur Vincent, elle se proposa pour venir servir les pauvres malades de Paris.

Marguerite rencontre Louise de Marillac qui lui explique ce que l'on attend d'elle. Son ardeur est très vite communicative. D'autres paysannes se présentent pour servir dans les Confréries. La Charité de Paris vivra. Louise accueille toutes ces paysannes, les répartit dans les différentes paroisses, règle les petits conflits qui se font jour entre ces "servantes des charités" et les Dames. Une intuition profonde s'éveille dans le cœur de Louise : elle repense à sa Lumière de Pentecôte, à cette petite communauté au service des pauvres où il y aurait allant et venant. Réunir toutes ces filles en une communauté, ne serait-ce pas une aide efficace, Le service est rude, les malades parfois exigeant, le découragement peut apparaître.

Elle parle de son projet à Vincent de Paul. Celui-ci n'en voit nullement la nécessité et fait tout pour dissuader sa collaboratrice :

"Vous êtes à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère ; tenez-vous à eux et à l'état auquel ils vous ont mise, en attendant qu'ils témoignent qu'ils désirent autre chose de vous." Doc.. 86

Louise, poliment mais fermement, intervient de nouveau. La réponse de son directeur est toujours la même : il ne voit pas la nécessité d'un regroupement des filles qui servent dans les Confréries :

"Je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela.... Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres fille, et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes que vous ne le seriez en cette façon ; et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur ?" I. 113

Dieu parle par les événements : en février, Marguerite Naseau meurt de la peste : elle a été contaminée par une malade qu'elle a fait coucher dans son lit. Cette mort rapide interpelle fortement Vincent de Paul et Louise de Marillac. La charité ne peut faire fi de la prudence. Le projet de Louise est repris par Vincent de Paul :

"Pour le regard de l'affaire de votre emploi, je n'ai pas encore le cœur assez éclairci devant Dieu touchant une difficulté qui m'empêche de voir si c'est la volonté de sa divine Majesté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander cet affaire pendant ces jours auxquels il communique plus abondamment les grâces du Saint-Esprit, ains le Saint-Esprit même. Insistons donc aux prières et tenez-vous bien gaie. " Doc. 96

Quelle est donc la difficulté qui fait problème à Vincent de Paul. La lettre ne l'explique pas, mais il est facile de le deviner. Constituer un groupe, une communauté, avec les servantes des Confréries sous la responsabilité de Louise de Marillac n'est-ce pas risquer de nuire aux Confréries de la Charité ? Faut-il vraiment faire deux groupes distincts ? Une autre question doit aussi hanter Monsieur Vincent de Paul. Peut-on demander aux paysannes de vivre en communauté une vie totalement consacrée à Dieu ? Au XVII^{ème} siècle, la vie religieuse est réservée aux familles nobles ou bourgeoises, il faut apporter une dot. Est-il raisonnable d'envisager une communauté d'un style tout nouveau ? Je crois que c'est Louise de Marillac, la grande Dame de Paris qui va influencer le paysan gascon. Elle connaît bien les filles, leur désir d'une vie donnée à Dieu, le sérieux de leur vie spirituelle. Elle a aussi longuement échangé avec Marguerite

Naseau pendant les trois années où elle a servi les malades dans les paroisses de Paris. Pour elle, cette nouvelle communauté ou confrérie sera un soutien pour les filles, soutien tant pour le travail que pour la vie spirituelle. De plus ce regroupement des filles permettra d'assurer une meilleure formation, de mieux connaître les filles avant de les envoyer là où on les demande. Alors Louise insiste. En août 1633, Vincent de Paul fait sa retraite annuelle : il prie, réfléchit et le dernier jour envoie un petit mot à Louise :

"Je pense que votre bon ange a fait ce que vous me mandez par celle que vous m'écrivîtes. Il y a quatre ou cinq jours qu'il a communiqué avec le mien touchant la Charité de vos filles ; car il est vrai qu'il m'en a suggéré souvent le ressouvenir et que j'ai pensé sérieusement à ce bon œuvre ; nous en parlerons, Dieu aidant, vendredi ou samedi, si vous ne me mandez plus tôt." Coste I. 217

Cette rencontre est décisive. Louise peut proposer aux filles de tenter l'aventure. Certaines acceptent, d'autres refusent. Le 29 novembre 1633, Louise accueille dans sa maison 4 à 5 filles (on ne connaît pas le nombre exact) "pour les faire vivre en communauté", écrit son premier biographe.

Curieusement, Vincent de Paul ne parlera jamais de ce jour du 29 novembre. Lorsqu'il évoque les débuts de la Compagnie des Filles de la Charité, il en fait remonter l'origine à 1630, l'année où Marguerite Naseau s'est présentée à lui. Pourquoi ce silence, alors qu'il raconte longuement l'événement de Folleville qui est à l'origine de la Congrégation de la Mission et celui de Châtillon qui suscita la création des Confréries de la Charité ?

Si, pour interpréter ces faits, je recours aux données de la psychologie moderne, je pourrais dire que Vincent a totalement oublié un événement dont il n'a pas eu l'initiative, dont il n'a été ni l'acteur, ni l'auteur. Il est possible d'ajouter que l'oubli a été peut-être encore plus total car l'événement a été suscité par une femme, et l'homme se considère toujours un peu supérieur à la femme ! Louise, elle, aimera faire mémoire de ce jour qui a bouleversé sa vie. Elle écrit un 28 novembre :

"Ça été à un tel jour que demain que les premières ont commencé à se mettre en Communauté, quoique ce fut bien pauvrement y a bien cinq ou sept ans. J'ai eu ce soir une pensée qui me réjouit qui est comme par la grâce de Dieu, elles sont mieux que au commencement." Écrits 43

Si l'événement du 29 novembre est perçu différemment par Vincent et Louise, l'un et l'autre sont conscients de leurs responsabilités face à ce groupe de filles. C'est ensemble qu'ils assument la formation des Sœurs qui arrivent de plus en plus nombreuses, qu'ils réfléchissent aux appels qui proviennent de nombreux villages et villes. Louise rédige les règlements, Vincent les relit et les corrige. Louise assure toute la formation que j'appellerais professionnelle (apprentissage de la lecture et de l'écriture, soins aux malades), Vincent fait des conférences sur l'aspect spirituel. L'entraide est évidente. L'optimisme de Vincent vient souvent rasséréner Louise de Marillac plus aux prises avec les multiples petites difficultés quotidiennes. Il encourage Louise, meurtrie par l'attitude d'une fille :

"Ne vous étonnez pas de voir la rébellion de cette pauvre créature. Nous en verrons bien d'autres, si nous vivons ; et jamais nous ne souffrirons autant des nôtres qu'a fait Notre-Seigneur des siens. Soumettons-nous bien à son bon plaisir au fait qui se présente." Coste I. 494

Lors du décès d'une sœur, Vincent, en admiration devant le travail de toutes ces filles de la Charité, exalte la beauté et la grandeur de leur vocation :

"Elle est morte dans l'exercice du divin amour, puisqu'elle morte dans celui de la Charité." Coste I. 513

La totale collaboration ne gomme pas les différences. On les sent toujours sous-jacentes. Ainsi Louise souhaite que les Sœurs qui partent dans les petites villages pour enseigner les petites filles pauvres aient une bonne formation pédagogique. Les Religieuses Ursulines lui paraissent tout à fait aptes à préparer les Filles de la Charité à leur nouvelle fonction. Elle en parle à Monsieur Vincent et reçoit cette réponse :

"Je n'attends pas grand'chose de cette manière de communiquer des Ursulines avec vos filles.... Vous les y enverrez néanmoins, s'il vous plaît." C. I. 437

A travers les lettres, on voit que Monsieur pousse peu à peu Louise de Marillac à assumer la pleine direction des Filles

de la Charité. "Gouvernez", lui dit-il plusieurs fois. Auprès des Dames de la Charité, il présente Louise comme la Supérieure des Filles de la Charité. Après une réunion concernant l'œuvre des Enfants Trouvés, il écrit :

"Toute la compagnie (des Dames de la Charité) trouve nécessaire que cette maison-là dépende de la supérieure des Filles de la Charité, comme je vous ai écrit, et que vous y alliez passer sept ou huit jours, si votre santé le vous permet. " Coste I. 436

Toutes les fois que Vincent écrit à Louise de Marillac, il insiste "Ce sont vos filles". Louise n'est pas entièrement d'accord. Elle répond à Vincent : "Ce sont aussi les vôtres". Ainsi à la fin d'une lettre :

"Monsieur, toutes vos filles prennent la liberté de se recommander à votre charité" Écrits. 15

Les épidémies de peste, fréquentes au XVII^{ème} siècle, provoquent la mort de nombreux collaborateurs et amis. Vincent est inquiet pour Louise et lui fait sans cesse de nombreuses recommandations :

"Faites votre possible pour vous bien porter, je vous en supplie. Je ne puis vous dire combien le pauvre peuple a besoin que vous viviez longtemps, et ne l'ai jamais mieux vu qu'à présent. " Coste I. 314
" Au nom de Dieu, conservez-vous. Vous voyez le besoin qu'on a de votre chétiveté et ce que votre œuvre deviendrait sans vous. " Coste I. 371

Louise a les mêmes attentions envers Monsieur Vincent. Ses lettres n'ont pas été conservées, mais les réponses de ce dernier montrent combien elle est inquiète.

"Merci pour le soin que vous avez de ma santé..." Coste I. 218

"Mes petites fiévrottes ne s'en vont pas encore. Vous savez qu'elles sont un peu languettes." Coste I. 312

Durant toute cette période, si débordante d'activités, la connaissance mutuelle s'approfondit entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. Ils perçoivent mieux les qualités, les richesses de l'autre, mais aussi les petits travers, les défauts. Ils font l'expérience de leur complémentarité.

Vincent de Paul accaparé par ses nombreuses fonctions, oublie facilement ses promesses, ses rendez-vous. Il le reconnaît humblement :

"J'oublie toujours de faire acheter les images pour vos filles " Coste I. 277

"Je vous prie de m'excuser de ce que je n'ai pu voir vos filles." Coste I. 391

Louise n'hésite pas à lui faire remarquer qu'il a oublié de venir :

"Vous m'avez oubliée pour le besoin que je témoignais avoir à vous parler." Écrits 17

C'est dans la vérité que Vincent et Louise s'efforce de vivre ensemble, de progresser ensemble :

"Bien volontiers, je vous avertirai de vos fautes et je ne vous en laisserai pas passer une" écrit Vincent en réponse à une demande de Louise. Coste I. 419

Tout simplement, avec beaucoup de délicatesse, il fait remarquer à Louise qu'elle est parfois un peu trop sérieuse :

"Je vous prie d'être bien gaie, dussiez-vous diminuer un peu de la petite sérieuxité que la nature vous a donnée et que la grâce adoucit." Coste I. 501

S'il constate que Louise de Marillac est souvent rapide, empressée, il reconnaît qu'elle compense sa lente prudence :

"Cette petite incommodité me donnera le moyen de penser un peu plus à nos petites affaires de la Charité ; et après cela, si Notre-Seigneur me donne vie, nous y travaillerons à bon escient. Votre lettre me fit voir avant hier quelque petit regret pour cela dans votre esprit. Mon Dieu ! Mademoiselle, que vous êtes heureuse d'avoir le correctif de l'empressement ! Les œuvres que Dieu fait lui-même ne se gâtent jamais par le non-faire des hommes. Je vous prie d'avoir cette confiance en lui " Coste I. 597

4. UNE PÉRIODE DIFFICILE (1640 - 1642)

Une période survient où les relations vont se modifier. Déjà on pouvait déceler, les années précédentes, quelques attitudes révélant la grande dissemblance entre les deux personnalités. Toute amitié subit des crises. Celle de Vincent et de Louise suit cette même loi.

Entre mars 1640 et juin 1642, leur amitié qui s'établissait dans la vérité, la confiance, la simplicité, va être confrontée à des tensions. La différence, acceptée jusqu'alors paisiblement, devient source d'impatience, elle n'est plus reçue comme complémentarité mais se transforme plutôt en incompréhension.

En décembre 1639, Louise de Marillac est allée conduire des Filles de la Charité à l'hôpital d'Angers. Les Administrateurs demande un contrat écrit en bonne et due forme. Monsieur Vincent pensait que cela se serait fait de vive voix. Louise interroge, par lettre, Monsieur Vincent : Qui peut signer le contrat, car la Compagnie des Filles de la Charité n'a aucune existence légale ? Aucune déclaration n'a encore été faite. Il est fort probable que Louise a ressenti "les effets nocifs" de la prudente lenteur de Monsieur Vincent. Celui-ci répond :

"Vu que ces Messieurs veulent traiter par écrit, vous le ferez, in domine Domini, et ferez faire le traité à votre nom comme directrice des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses, sous le bon plaisir du supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, directeur desdites Filles de la Charité. "

Puis la lettre continue avec des explications un peu compliquées, du style gascon :

" Que si l'on vous demande les lettres de l'érection de ce corps, vous direz qu'on n'en a point d'autre que celle du pouvoir qui a été donné audit supérieur, directeur des confréries de la Charité, comme l'on fait partout, notamment en ce diocèse-là, à Bourgneuf, aux terres de Madame Goussault, ce me semble, toutefois je n'en suis pas bien assuré, et à Richelieu, dans le diocèse de Poitiers. " Coste II. 1

Cette réponse ne semble pas satisfaire Louise. Elle a dû manifester son étonnement, car une quatrième lettre de Vincent, le 28 janvier 1640, vient confirmer la toute première :

"Je vous ai dit ma pensée touchant les articles et les qualités que vous y devez prendre". Coste II. 10

Louise obéit : le 1er février 1640, elle signe le contrat établissant les Filles de la Charité à l'hôpital d'Angers.

L'année suivante, le choix de l'emplacement d'une nouvelle Maison Mère pour les Filles de la Charité devient source de quelques tensions entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. En 1636, les Filles de la Charité se sont établies dans une maison au petit village de La Chapelle au nord de Paris. Mais, devant l'afflux des candidates, la Maison est devenue trop petite. Il faut en chercher une beaucoup plus grande. Louise en profite pour redire son désir, déjà exprimé en 1636 et refusé par Monsieur Vincent : habiter non loin de Saint Lazare.

Monsieur Vincent commence par refuser : ce la n'est pas prudent. Dès que le peuple du faubourg verra un Prêtre de la Mission entrer chez les Sœurs, ou une Sœur entrer à Saint Lazare, il jaserait et fera des commentaires. Louise refuse les différentes propositions qui sont faites car elles ne rapprochent pas les Sœurs de Saint Lazare. Monsieur Vincent finit par céder à l'insistance de Louise. Mais celle-ci s'impatiente et trouve que les recherches ne vont pas assez vite. En février 1641, Vincent, malade, répond une lettre assez dure :

"Je vous vois toujours un peu dans les sentiments humains dès que vous me voyez malade, pensant que tout est perdu, faute d'une maison. O femme de peu de foi et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de J.-C. ! Ce Sauveur du monde, pour l'état de toute l'Église, se rapporte à son Père pour les règles et pour les accommodements ; et pour une poignée de filles que sa providence s'est notoirement suscitée et congrégée, vous pensez qu'il nous manquera ! " Coste II. 158

L'impatience de Louise se manifeste aussi face aux filles qui arrivent à la Compagnie des Filles de la Charité. Elle voudrait qu'elles soient tout de suite prêtes à aller servir. Vincent reproche à Louise sa sévérité et lui prêche la patience :

"Il me semble, Mademoiselle, que sœur Vincente, de Richelieu, est une fort bonne fille, de bonne réputation en son pays, qui a persévérément servi sa maîtresse sept ou huit ans. cette pauvre femme a une douleur de son absence qui ne se peut dire. Il y a des esprits qui ne s'ajustent pas d'abord à toutes les petites régularités. Le temps fait tout. J'expérimente cela tous les jours parmi nous. " Coste II. 144

Dès les débuts de la Compagnie des Filles de la Charité, Monsieur Vincent a pris l'habitude de venir régulièrement parler aux Sœurs qui apprécient beaucoup ces Conférences. Or depuis quelques mois, Louise remarque que Monsieur Vincent trouve toujours des prétextes pour ne pas venir. Il est débordé de travail, il promet de venir et ne vient pas, car il fait passer avant les Filles, les Dames, les Prêtres, la Reine etc... Louise supporte cela très mal. Dans le compte-rendu des quelques conférences que fait Monsieur Vincent, elle fait ses petits commentaires. Le 16 août 1640, elle note que Monsieur Vincent est pressé :

"Il s'en est même fallu de peu que je ne vienne aujourd'hui, car j'ai dû aller fort loin à la ville ; aussi aurai-je peu de temps à vous parler."

Le 16 août 1641, Louise souligne les excuses de Monsieur Vincent :

"Il y a longtemps que j'aurais dû vous réunir (cela fait un an qu'il n'est pas venu !), mais j'en ai été empêché principalement par ma misère et mes affaires. Et puis, mes filles, j'espère que la bonté de Dieu aura par elle-même suppléé à ce que je vous dois."

Plus sévèrement encore, Louise inscrit au début de la Conférence du 9 mars 1642 :

"Le neuvième jour de mars, M. Vincent ne put, pour quelque affaire pressée se trouver au commencement de la conférence que sa charité avait résolu de nous faire... Monsieur Portail commença la conférence..."

Puis au milieu du compte-rendu, elle note :

"M. Vincent arriva sur les cinq heures, et sa charité, après avoir entendu les pensées de quelques-unes de nos sœurs, continua : Mes sœurs, il se fait trop tard ;... il faut remettre à dimanche prochain..."

Les quelques conférences faites entre 1640 et 1642 sont les seules qui portent de telles annotations.

Malgré ces relations un peu tendues, les points de vue différents, la vie de la Compagnie se poursuit : accueil de nombreuses postulantes, réponses aux appels, nouvelles implantations (Nanteuil, Fontenay aux Roses, Sedan...) et aussi préparation des premiers vœux dans la Compagnie, le 25 mars 1642.

Un événement extérieur, minime en apparence, vient brusquement bousculer les deux Fondateurs. Le samedi 7 juin 1642, veille de la Pentecôte, dans la Maison Mère des Filles de la Charité, le plancher s'écroule : c'est celui de la salle où se réunissent habituellement les Sœurs pour les Conférences. Une réunion était prévue en ce jour, mais Monsieur Vincent qui avait eu un empêchement, avait fait dire aux Sœurs de ne pas venir. C'est ce qui explique qu'il n'y eût pas de victime.

Vincent de Paul, qui est toujours très attentif aux événements, se laisse profondément interpellé par celui-ci. Au matin de la Pentecôte il partage sa réflexion avec Louise.

"Mon Dieu, Mademoiselle, que j'ai été étonné, ce matin, quand Monsieur Portail m'a dit l'accident qui arriva hier chez vous, et lui ai dit ce que Notre-Seigneur dit à ceux qui l'interrogeaient sur le sujet de ceux qui avaient été accablés sous les ruines de la chute de la tour de Jéricho, que cela n'était pas arrivé pour les péchés de ces personnes-là, ni pour ceux de leurs pères et mères, ains pour manifester la gloire de Dieu.

Et certes, je vous dis le même, Mademoiselle... Vous avez en ce rencontre un nouveau sujet d'aimer Dieu plus que jamais, en ce qu'il vous a préservée comme la prunelle de son œil, dans un accident auquel vous deviez être accablées sous ces ruines, si Dieu n'eût détourné le coup par son aimable providence. Nous en avons rendu grâces à Dieu ; et tantôt, Dieu aidant, j'espère avoir le bonheur de vous voir céans, si vous venez à vêpres, ou chez vous ; je vous envoie cependant ces lignes pour vous saluer et vous donner le bon jour par avance." Coste II. 258

Louise de Marillac est, elle-même, toute transformée par cet événement. Seule a été conservée sa réflexion écrite quelques années plus tard, au jour anniversaire de l'accident :

"Le jour et le temps que notre bon Dieu a permis de reconnaître sa divine Providence, par des événements si remarquables, en la chute de notre plancher, m'a remis devant les yeux le grand renversement intérieur que j'eus, lorsque sa bonté me donna lumière et éclaircissement sur grandes inquiétudes et difficultés que j'avais..."

Il me semblait lors qu'il s'opérait intérieurement en notre Très Honoré Père et en quelques âmes de nos Sœurs, quelque

grande chose, pour l'établissement solide de cette petite famille...

Et quoique misérable que je suis, je devrais avoir vu cela arriver pour mes péchés, je n'en ai jamais eu pensée ni durant ni après, mais toujours en ma bouche et plus au cœur, que c'était grâce de Dieu opérée pour une fin que nous ne connaissions pas, et que Dieu demandait par là quelque chose aux uns et aux autres... Écrits 760

Vincent et Louise se sont laissés interpeller par cette lumière de Dieu. Ils prennent plus fortement conscience que c'est Dieu qui est l'auteur de cette petite Compagnie, qu'Il en prend un soin particulier et qu'Il les invite à poursuivre, ensemble, l'œuvre commencé pour sa gloire et le bien des pauvres.

L'Esprit de Dieu, en ce jour de Pentecôte 1642, les provoque à surmonter la crise qu'ils étaient en train de vivre, à se convertir. une étape difficile est franchie. Une longue période d'amitié profonde et féconde s'ouvre devant eux.

5. UNE AMITIÉ FÉCONDE (1642 - 1660)

Pendant 17 années (1625 - 1642) Vincent de Paul et Louise de Marillac ont donc cheminé ensemble, apprenant à se connaître, à se re-connaître, à s'estimer, à se respecter. Je caractériserai l'amitié qui les unit maintenant et qu'ils vont vivre pendant les 18 dernières années de leur existence par trois mots : liberté, partage et force.

Liberté

La liberté, cette indépendance d'esprit qui n'est dominée ni par la crainte ou la peur, ni par les préjugés, est à la base des relations entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. Elle leur permet, en toute simplicité et vérité, de dire leurs pensées, de donner leurs avis, sûrs de l'accueil de l'autre. Cette liberté se construit à travers l'acceptation de leur propre responsabilité et elle éveille à la confiance mutuelle.

Louise de Marillac qui a souvent peur de déranger monsieur Vincent, lui écrit en 1644 :

"La confiance que notre bon Dieu a donnée à mon cœur vers votre charité surmonte la crainte que justement je devrais avoir de vous être importune. Écrits 119

Des formules semblables reviennent souvent sous sa plume. Ainsi à la fin d'une lettre de 1655 :

"Je demande très humblement pardon à votre charité de la liberté que je prends de vous parler si librement, je m'en suis aperçue relisant ma lettre." Écrits 475

Cette liberté d'expression se manifeste au jour le jour dans la manière d'échanger sur la vie des Filles de la Charité. Les décisions à prendre seront éclairées de la lumière de l'Évangile et de leur propre réflexion. Louise propose les changements qui lui paraissent nécessaires à Chars où le curé janséniste se montre assez intransigeant :

"Il m'est venu en pensée, depuis hier, de proposer à votre charité, si elle trouverait bon, pour ne pas tant choquer Monsieur le Curé de Chars, d'envoyer ma sœur Jeanne Christine à la place de ma Sœur Turgis et de réserver la Sœur Jacqueline pour Chantilly, car je prévois qu'il nous faudra encore ôter de Chars celle qui est demeurée." Écrits 240

Vincent de Paul soumet à Louise la lettre qu'il vient d'écrire à l'abbé de vaux, le conseiller spirituel des Sœurs de l'hôpital d'Angers :

ai écrit à M. l'abbé de Vaux que vous êtes engagée de parole à fournir des filles en huit endroits avant de lui en pouvoir donner. Voyez, Mademoiselle, si cela ne contredit pas ce que vous lui mandez." Coste V. 58"J

En 1650, la Marquise de Maignelay vient demander l'envoi de deux Sœurs à la paroisse Saint Roch. L'appel est pressant, la Marquise désire avoir les Sœurs dès le lendemain. Louise se montre très réticente et en expose les raisons à Monsieur Vincent qui n'osera pas dire non à la sœur de l'ancien Général des Galères, Philippe Emmanuel de Gondi :

" A cela s'opposent deux difficultés, l'une qu'il est nécessaire de vous proposer celles que nous devons envoyer, et que nous vous les fassions connaître, lesquelles ont besoin de faire la retraite auparavant ; et l'autre difficulté est que cette fille (une ancienne Fille de la Charité) qui était demeurée et est présentement mariée, demeure dans la maison en laquelle nos Sœurs doivent demeurer, et c'est un dangereux voisinage pour nous Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai en ce rencontre pour ne pas mécontenter Madame la Marquise, et pour ne*

nous pas faire de tort." Écrits 317

Vincent et Louise ne désirent ni s'influencer, ne faire prévaloir leur avis, encore moins se mettre en valeur. Ils cherchent ensemble : ils souhaitent que la tâche qu'ils accomplissent soit un pas vers plus d'humanité pour tous ceux qu'ils servent et en même temps annonce de Jésus Christ. C'est ce caractère très désintéressé de leur amitié qui leur permet d'exprimer en toute liberté leur pensée.

Lorsqu'on lit les Conseils de la Compagnie où sont étudiés les différents problèmes, on est surpris de voir les opinions parfois opposées entre Vincent et Louise. Pour cette dernière, il paraît nécessaire d'accueillir dans les écoles de village les petits garçons : les filles ne peuvent venir à l'école car elles doivent garder leurs petits frères. Vincent de Paul est formel, la mixité est interdite tant par le Roi que par les Évêques.

Louise de Marillac aimerait rappeler les Filles de la Charité qui sont à l'hôpital de Nantes, car elles y rencontrent de telles oppositions, de telles critiques qu'il leur est difficile de servir les pauvres malades. Vincent de Paul ne semble pas vouloir s'opposer à l'Évêque....

La conquête de la liberté personnelle passe par la prise de conscience de ses propres réactions, de ses tendances, des motivations de ses choix. Se juger avec équité est toujours difficile. La véritable amitié ne cherche jamais à dominer ou à convaincre ; elle permet, par la confrontation des idées, des points de vue, une connaissance plus approfondie de soi. Louise de Marillac souhaite cette relation qui différencie et fait grandir :

"Je vous supplie, très humblement, Monsieur, que les faiblesses de mon esprit, que je vous ai fait paraître, n'exigent point de votre charité la condescendance qui vous pourrait donner pensée que je voudrais que vous déferassiez à mes pensées, car cela est tout à fait éloigné de mon désir, et n'ai point plus grand plaisir que quand je suis raisonnablement contrariée, Dieu me faisant la grâce presque toujours, de connaître et estimer les avis d'autrui tout autre que les miens ; et particulièrement quand c'est votre Charité je suis assurée de voir évidemment cette vérité, quoique ce soit en des sujets qui me sont cachés pour un temps." Écrits 339

Partage

Plus ils se rencontrent, plus Vincent de Paul et Louise de Marillac découvrent leur complémentarité. Ils se partagent non seulement leurs points de vue sur les événements, la vie de la Compagnie des Filles de la Charité, mais ils se communiquent l'un à l'autre ce qu'ils ont de meilleur, toute la profondeur de leur être. L'enrichissement mutuel qui en résulte suppose le long cheminement de toute germination.

Monsieur Vincent communique, peu à peu, à Louise de Marillac la bonté de son regard sur toutes choses, sa paix profonde. Il a souvent été témoin du tempérament vif et rapide de la Supérieure des Filles de la Charité, de ses jugements un peu sévères. Il n'hésitera pas à dire devant toutes les Sœurs, au cours de la conférence sur les vertus de Louise de Marillac :

"Il a paru quelquefois en Mademoiselle Le gras quelques petites promptitudes. Cela n'était rien, et je suis bien empêché d'y remarquer du péché. Elle était toujours ferme." Conférence de juillet 1660

Lentement, patiemment, Vincent encourage Louise à vivre paisiblement, à modifier son regard, à se conformer à Jésus doux et humble de cœur. Ainsi le départ des filles, abandonnant leur vocation, est ressenti très douloureusement par la Supérieure de la Compagnie. Tout à la fois, elle juge sévèrement ces Sœurs et elle se reconnaît coupable de n'avoir pas su les aider. Monsieur Vincent la tranquillise :

"Vous êtes un peu trop sensible à la sortie de vos filles. Au nom de Dieu, Mademoiselle, travaillez à acquérir la grâce de l'agrément de pareils rencontres. C'est une miséricorde que Notre-Seigneur fait à la compagnie de la purger de la sorte, et ce sera une des premières choses que Notre-Seigneur vous fera voir au ciel." Coste VIII. 479

Certaines Sœurs ont du mal à acquérir la compétence nécessaire pour faire le catéchisme, pratiquer les saignées. D'autres refusent de faire les efforts que nécessite cette formation qu'elle trouve trop dure. Alors Louise s'interroge sur leur maintien dans la Compagnie. Monsieur Vincent fait appel à sa patience et à son discernement :

" Sur le désir que vous avez de vous décharger des filles inutiles, je n'entends pas bien de quelle inutilité vous vous plaignez ; si c'est de celles qui ne valent ou ne savent agir après avoir été exercées quelque temps, et qui, en effet, n'ont aucune qualité qui donne espérance d'amendement, vous ferez bien de les renvoyer.

Mais si c'est de celles qui ne sont encore assez bien dressées aux emplois de la charité, et pour cela n'y peuvent vaquer, ou qui en sont empêchées par quelque infirmité dont elles peuvent guérir, je crois, Mademoiselle, qu'il faut patienter à leur égard autant qu'il se pourra. "Coste III. 424

Peu à peu Louise prend conscience de ses impatiences, de son anxiété exagérée, de sa tendance à dramatiser.

"Je fais bien des fautes par ma trop grande promptitude, sans (compter) les autres de malice. Je supplie votre charité m'obtenir miséricorde." E. 336

Et elle remercie Vincent de Paul de lui venir en aide :

"Je remercie très humblement votre charité qui m'a fait beaucoup de bien. Il me semble que quand je me laisse ainsi emporter dans mes appréhensions qui me mettent au même état que de véritables afflictions, que j'ai besoin d'être menée un peu rudement. " Écrits 187

La bienveillance, la mansuétude, la longanimité, vertus qui caractérisent le bon Monsieur Vincent, imprègnent progressivement le cœur de Louise, le transforment, l'enrichissent. Elle le reconnaît humblement. En 1655, elle écrit à propos d'une difficulté à l'hôpital de Saint Denis :

" S'il plaît à votre charité me mander si j'ai quelque (autre) chose à faire pour ce sujet sinon admirer la Providence, essayer d'en faire connaître la bonté et les effets, et de croire qu'il fait bon souffrir et attendre avec patience l'heure de Dieu dans les affaires les plus difficiles à quoi si souvent répugne mon humeur trop précipitée. " Écrits 494

Après l'arrangement d'une difficulté avec Sœur Jeanne de la paroisse Saint Martin, Louise peut écrire à Monsieur Vincent (août 1656) :

"Cela me doit faire connaître l'avantage qu'il y a d'attendre les effets de la divine Providence." Écrits. 516

Quelle transformation s'est opérée en Louise de Marillac au long des années !

Dans le même temps, Louise de Marillac enrichit Vincent de Paul de son sens de l'organisation. Elle a souvent vu les ennuis des oublis de Vincent, obligé de remettre la Conférence des Sœurs à plus tard. Louise va se faire sa mémoire. Lorsqu'une Conférence est prévue, elle envoie un petit billet de rappel :

"Je supplie très humblement votre charité se souvenir du besoin que nous avons de la Conférence que vous nous avez fait le bien de nous promettre pour demain jeudi." Écrits 143 (1646)

"Je supplie très humblement votre charité se souvenir que c'est aujourd'hui en 8 jours qu'elle nous a promis la Conférence" Écrits 234 (1648)

Lorsqu'elle juge que Monsieur Vincent est trop long à fixer une date, elle se fait humblement suppliante, l'invitant à bien organiser son temps pour ne pas se laisser surprendre par l'imprévu :

"Je vous supplie, très humblement, de nous faire la charité que votre bonté nous a fait espérer, en ayant grand besoin. Les occasions qui vous en ont empêché ne manqueront pas de se rencontrer toujours, si ce n'est que vous nous fassiez l'honneur de ne les pas attendre. Pardonnez-moi cette liberté " Écrits 60

Les comptes rendus des diverses Conférences nous montrent que Vincent de Paul a su s'organiser pour être présent aux dates prévues et commenter régulièrement, à partir de 1655, les Règles qui viennent d'être approuvées.

Louise de Marillac va aussi partager à Monsieur Vincent ses perspectives d'avenir sur la Compagnie des Filles de la Charité. En femme très intuitive, elle perçoit que cette communauté, d'un style tout nouveau au XVIIème siècle, ne pourra subsister que si elle dépend du Supérieur général des Prêtres de la Mission et non des Évêques. Son attitude va dans le sens inverse du Concile de Trente qui a réaffirmé l'autorité des Évêques : ils sont responsables de toute la vie chrétienne de leur diocèse. Or, Louise dit et redit sans cesse que les Filles de la Charité sont de simples baptisées, des filles de paroisses, et non des religieuses. Pourquoi les soustraire à l'autorité de l'Évêque du lieu ? Pour Louise, il y a de l'avenir du Service des Pauvres. Elle sait que de nombreux Évêques sont opposés à toute vie consacrée en plein monde : les Visitandines de François de Sales ont été cloîtrées par l'Évêque de Lyon, à Bordeaux la Congrégation

fondée par Jeanne de Lestonnac a dû, sur les instances de l'Évêque, demeurer à l'intérieur de leur établissement. Si les Filles de la Charité ne peuvent plus "aller et venir" dans les rues, dans les villages, adieu le service des pauvres à domicile !

Louise va essayer de convaincre Vincent de Paul d'être juridiquement le responsable ecclésiastique des Filles de la Charité. La confrontation sera rude et longue.

Monsieur Vincent refuse la proposition de Louise, il est soumis aux décisions du Concile de Trente, il ne veut pas toucher à l'autorité des Évêques. De plus la Congrégation de la Mission a pour objectifs les Missions dans les campagnes et l'œuvre des Séminaires. En 1646, il fait reconnaître par l'Archevêque de Paris la Compagnie des Filles de la Charité en la plaçant sous son autorité. Louise est très mécontente, refuse de parler de cette reconnaissance aux Sœurs. Monsieur Vincent, contre l'avis de Louise, en parlera au cours d'une Conférence :

Plus de six mois seront nécessaires à Louise de Marillac pour se calmer et présenter à nouveau à Monsieur Vincent ses arguments :

"Il m'a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison, très imparfaite de ma part, que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, tant pour le spirituel que temporel, en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait contre la volonté de Dieu....

J'espère que si votre charité a entendu de Notre-Seigneur ce qu'il me semble vous avoir dit, en la personne de saint Pierre, que c'était sur elle qu'il voulait édifier cette Compagnie pour qu'elle persévérera au service qu'elle lui demande pour l'instruction des petits et le soulagement des malades. Écrits 233

Pendant de longues années, Louise reviendra sur ces deux points : la volonté de Dieu et le service. Elle sait bien que Monsieur Vincent y est très sensible et qu'un jour il se laissera convaincre. Elle a appris la patience : elle attendra 9 ans. Enfin, vers 1654, Vincent de Paul accepte de demander à l'Archevêque de Paris, le Cardinal de Retz, une nouvelle approbation de la Compagnie des Filles de la Charité en la plaçant sous l'autorité du Supérieur des prêtres de la Mission et de ses successeurs. Le document est signé à Rome, le 18 janvier 1655, par le Cardinal de Retz en exil.

Louise est heureuse, non pas de son succès, mais parce que la Compagnie va pouvoir poursuivre, selon le dessein de Dieu, l'œuvre commencée. La Compagnie va pouvoir être fidèle au Charisme que Dieu lui a confié. Elle écrit à Vincent en octobre 1655 :

"Nous avons grand besoin de vos ordres et saintes conduites en toutes choses pour la perfection de l'œuvre". Écrits 486

Le partage entre Vincent de Paul et Louise de Marillac est vraiment devenu une communion où chacun donne et reçoit, où chacun met au service de l'autre tout ce qu'il a, tout ce qu'il est. Leur amitié vraie, basée sur la solide conviction d'une même mission, les a conduits à une acceptation en profondeur de leurs diversités et leur a procuré un immense enrichissement réciproque.

Force

L'amitié entre Vincent de Paul et Louise de Marillac est force : ils savent qu'ils peuvent compter l'un sur l'autre en toutes circonstances, surtout dans les moments difficiles. Louise l'exprime clairement en 1657 :

"Il est vrai que les besoins de la Compagnie pressent un peu de s'assembler et de vous parler ; il me semble que mon esprit est tout enveloppé tant il est faible, toute sa force et son repos est après Dieu d'être par son amour, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante servante." Écrits 551

L'amitié entre Vincent et Louise est une force, car elle n'est pas recherche de soi, mais recherche ensemble de la conformité à Jésus-Christ. Que de fois, ils ont relu à la lumière de l'Évangile les petits événements quotidiens. Lors d'une Assemblée des Dames des Enfants Trouvés, Madame de Herse, a demandé à chaque Dame d'apporter de l'argent pour subvenir aux besoins de l'Œuvre. Cela déplaît à Louise qui craint qu'il n'y ait personne à la réunion. Vincent lui répond :

"Nous verrons vendredi l'effet de la proposition de Madame de Herse. Pour les injures que la Compagnie aura à souffrir, puisque c'est en bien faisant, elle sera bien heureuse." Coste II. 254

La mort des fidèles compagnons de route est un moment où l'amitié ose dire toute sa tendresse, où l'affection devient force pour surmonter la douleur de la disparition d'un être cher. En 1653, Monsieur Vincent est tout bouleversé par la mort en Pologne de son cher Monsieur Lambert. Louise lui écrit toute son émotion et toute son affection.

"Ne suis-je pas bien hardie, Mon Très Honoré Père, d'oser mêler mes larmes avec vos soumissions ordinaires aux conduites de la divine Providence, mes faiblesses avec la force que Dieu vous a donnée pour porter la si bonne part que Notre-Seigneur vous donne si souvent à ses souffrances. Pour son amour, donnez à la nature ce qu'elle a besoin pour sa décharge, et ce qui est nécessaire pour votre conservation.

Je ne vous saurais celer, Mon Très Honoré Père, que ma douleur est grande, mais votre charité m'a enseigné d'aimer la volonté de Dieu, si juste et miséricordieuse. " Écrits 413

En 1658, c'est au tour de Vincent de Paul d'apporter son soutien affectueux à Louise, lors de la mort d'une des toutes premières Filles de la Charité, Barbe Angiboust :

"Honorons l'acquiescement de la Sainte Vierge au bon plaisir de Dieu pour la mort de son Fils." Coste VII. 419

Honorer la vie de Jésus Christ sur terre, conformer sa vie à la sienne, ces conseils que Vincent de Paul et Louise de Marillac ont si souvent donnés aux Sœurs, ils les ont, eux-mêmes vécus pleinement.

La force de l'amitié de Vincent, Louise l'a particulièrement éprouvée lors de ses problèmes avec son fils Michel. En Vincent, elle a trouvé un conseiller sûr, un appui solide. Aux heures les plus douloureuses, lorsque Michel disparaît sans laisser d'adresse, Louise n'hésite pas à lancer de véritables appels au secours :

"Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, et je n'en ai jamais guère eu que de votre charité." Écrits 121

"Il m'est impossible d'aller chercher soulagement ailleurs. Que ma douleur est grande ! "Écrits 132

"Pardonnez à ma trop violente appréhension de la chose que j'ai toujours le plus craint, en la personne de qui je vous ai parlé (il s'agit de son fils)... Au nom de Dieu, mon très cher Père, ne m'abandonnez pas en ce besoin" Écrits 678

Dans sa grande bonté, Vincent s'efforce d'apporter la paix à cette mère meurtrie et angoissée :

"Au nom de Dieu, Mademoiselle, ne soyez pas en peine de M. votre fils. Voyez-vous pas la conduite extraordinaire que Notre-Seigneur a prise de lui quasi sans vous ? Laissez faire à sa divine Majesté ; il saura bien faire voir à la mère, qui a soin de tant d'enfants, la satisfaction qu'il en a, par celui qu'il prendra du sien, et qu'elle ne le pourra prévenir ni surpasser en bonté. " Coste III. 437

A partir de 1655, Vincent et Louise voient leur santé décliner, les infirmités augmenter avec l'âge. L'un a 75 ans, l'autre 65 ans, âge très avancé pour l'époque où l'espérance de vie n'est que de 37 ans. Ils ressentent encore plus fortement la vérité de leur amitié. Cela se traduit par de multiples petites attentions pleines de délicatesse. Louise s'inquiète de l'état de santé de Vincent qui ne sort plus de sa chambre :

"Je supplie très humblement votre charité me permettre de vous demander au vrai, des nouvelles de votre santé, et pour l'amour de Dieu, ne vous hâtez pas de sortir." Écrits 582

Vincent répond tout aussi gentiment par l'intermédiaire de son secrétaire :

"Je remercie très humblement mademoiselle Le gras du soin qu'elle a de ma santé et prie notre Seigneur qu'il lui redonne la sienne" Coste VI. 136

Sentant la mort venir, l'un comme l'autre exprime leur merci pour tout ce que l'autre lui a apporté. En mars 1659, c'est Vincent qui s'adresse à Louise :

"Jamais la charité ne m'a paru si estimable et si aimable qu'elle fait. Dieu soit loué de ce qu'il se manifeste si bien par celle de madite demoiselle, que je remercie de toutes les reconnaissances de mon cœur." Coste VII. 460

Janvier 1660, Louise exprime son merci à Monsieur Vincent pour

"l'œuvre de Dieu, laquelle, Mon très honoré Père, votre charité a soutenu avec tant de fermeté contre toutes les oppositions." Écrits 672

Tout aussi simplement, Vincent et Louise vont s'entr'aider à se préparer "à sortir de ce monde" pour naître à un monde nouveau. Les vœux qu'ils s'adressent à la fin de l'année 1659 sont le reflet de leur connaissance mutuel et du désir d'être toujours dans la volonté de Dieu. Louise écrit la première :

"Je supplie Dieu vous conserver le peu de santé qu'il vous donne jusqu'à l'entier accomplissement de ses desseins sur votre âme, pour sa gloire." Écrits 659

Et Vincent envoie un billet rédigé par son secrétaire :

"Je souhaite à Mademoiselle Le gras la plénitude de l'Esprit pour ses étrennes et à sa Compagnie la conservation d'une si bonne Mère afin qu'elle lui communique de plus en plus les dons de cet Esprit." Coste VII. 628

Doucement, toujours désireux d'être unis à la volonté de Dieu, ils acceptent de ne plus pouvoir se rencontrer.

"Je n'ai aucune chose agréable pour offrir à Notre-Seigneur, outre mon chétif renouvellement, sinon la privation de la seule consolation que sa bonté m'a donnée depuis 35 ans, que j'accepte pour son amour, en la manière que sa Providence l'ordonne, espérant de sa bonté et de votre charité un même secours, par voie intérieure ; et je vous la demande pour l'amour de l'union du Fils de Dieu à la nature humaine." E. 659

L'amitié de Vincent et de Louise est maintenant au delà de toute rencontre, leur amitié est devenue tellement simple et transparente qu'elle n'a plus besoin de support humain.

Le 14 mars 1660, Vincent envoie ce court message à Louise mourante :

"Vous partez la première, si Dieu me pardonne mes péchés, j'espère aller bientôt vous rejoindre au ciel."

L'amitié vécue par Vincent de Paul et Louise de Marillac les a réunis au delà de leurs différences, dans la certitude d'accomplir la volonté de Dieu.

Cette amitié a trouvé sa source et son modèle en Jésus-Christ : son Incarnation, a révélé l'Amour de Dieu pour l'humanité.

Leur amitié a été basée sur l'authenticité, c'est-à-dire l'acceptation profonde de l'identité de l'autre, la reconnaissance et le respect de leur complémentarité.

Cette amitié est devenue communion à l'image de la Trinité, ce grand mystère de Dieu où est vécu, dans l'unité et la diversité, le don réciproque.

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont enrichi l'Église par leurs fondations pour l'humanisation et l'évangélisation des pauvres. Ils ont surtout illuminé le monde par leur témoignage de vie simple, humble et pleine d'amour.

Sœur Elisabeth Charpy
Evron décembre 1993

[Commentaires](#)